

LIVRE BLANC

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- LES PRINCIPAUX RISQUES PROFESSIONNELS -



TRAVAIL TEMPORAIRE - INTÉRIM - RECRUTEMENT
GARDIENNAGE - AUDIT - FORMATION
NETTOYAGE - DÉSINFECTION - TRAVAIL EN HAUTEUR
RESTAURATION COLLECTIVE

En tant que leader depuis des décennies dans le domaine du multiservice au Maroc, nous accompagnons les entreprises dans la réalisation de leurs objectifs tout en garantissant un environnement de travail sain pour les salariés. Cette mission mobilise notre expertise sur les questions de la santé et la sécurité au travail, ce qui nous a conduit à analyser les différents aspects de la maîtrise des risques et la prévention, et à développer également l'art de communiquer auprès de nos collaborateurs sur les bonnes pratiques de sécurité au sein du lieu de travail.

À l'heure où la réflexion sur la sécurité et le bien-être s'invitent sur le lieu de travail, c'est, tout naturellement, dans le prolongement de notre activité, que nous avons développé l'offre de nos quatre filiales. Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'une politique HSE, dédiée à la création d'une structure documentaire, informationnelle et pratique, au cœur de la stratégie de développement RMO.

C'est dans ce cadre que l'objectif de ce Livre blanc est justement d'informer nos partenaires et nos collaborateurs sur les différents risques professionnels, ainsi que sur des solutions de prévention bien concrètes.

MEHDI EDDARI
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GROUPE RMO

SOMMAIRE

LA SANTÉ ET LA SECURITÉ AU TRAVAIL, QUESAQUO ?	4
DEFINITION	5
AVANTAGES	6
LES RISQUES PROFESSIONNELS, DEFINITION ET TYPOLOGIE	7
DEFINITION	8
LES PRINCIPAUX RISQUES	8
LES RISQUES DU TRAVAIL EN ESPACE CONFINÉ	9
LES RISQUES DU TRAVAIL SUR ÉCRAN	10
LES RISQUES ÉLECTRIQUES.....	11
LES RISQUES LIÉS AU BRUIT.....	12
LES RISQUES LIÉS AU CIMENT.....	13
LES RISQUES LIÉS AUX TRAVAUX DE SOUDURE	14
LES RISQUES LIÉS AUX GAZ D'ECHAPPEMENT	15
LES RISQUES LIÉS À LA POUSSIÈRE DE BOIS	16
LES RISQUES LIÉS AUX SOLVANTS.....	17
LES RISQUES LIÉS À LA CHUTE DE HAUTEUR	18
LES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL ISOLÉ	19
LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE SST.....	20
L'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE.....	21
LA SURVEILLANCE DU MILIEU DE TRAVAIL	22
LA MISE EN PLACE DES MESURES DE PRÉVENTION	22

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, QUESAQUO ?

DEFINITION

La santé et sécurité au travail est une approche globale en termes de santé qui vise toutes les personnes dans un lieu de travail ainsi que l'organisation du travail dans son ensemble.

Il s'agit d'une démarche qui s'applique à plusieurs aspects touchant aux conditions physiques et psychosociales, à l'environnement ou même aux pratiques en matière de santé au sein des entreprises.

Par ailleurs, un Système de management de la santé et de la sécurité au travail est « partie d'un système de management global qui facilite le management des risques associés aux activités de l'organisme relatifs à la santé et la sécurité au travail. Ceci comprend l'organisation, la planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les processus et les moyens nécessaires pour développer, mettre en œuvre, réaliser, revoir et tenir à jour la politique de l'organisme en matière de santé et de sécurité au travail » (OHSAS 18001).

Selon la définition commune du Bureau International du Travail et de l'OMS, la santé au travail vise à atteindre des objectifs précis, destinés à protéger les intérêts des salariés :

- Le maintien d'un haut niveau de bien-être physique, mental et social des salariés, quelle que soit leur profession ;
- La prévention des risques auxquels les employés sont exposés sur leur lieu de travail et ainsi les protéger ;
- Le maintien des salariés dans des emplois qui correspondent à leurs capacités physiologiques et psychologiques, en adaptant le travail à l'homme et chaque homme à sa tâche.

AVANTAGES

La mise en place d'une démarche de Santé et Sécurité au Travail permet à l'entreprise de bénéficier de plusieurs avantages.

IMAGE DE MARQUE

- Générer une meilleure image de marque en externe et en interne ;
- Satisfaire les parties intéressées ;
- Outil performant vis à vis de la concurrence et de la compétitivité.

FINANCIERS

- Une meilleure gestion des ressources
- Réduire les coûts directs

ORGANISATIONNELS

- Meilleure connaissance des exigences applicables à l'organisation et ses activités ;
- Avoir une vision globale de l'organisation, des points forts, des points faibles à améliorer ;
- Mise en place claire des rôles et responsabilités ;
- Aide à la promotion de la culture santé et sécurité au travail ;
- Une amélioration continue des résultats ;
- Une meilleure connaissance des risques ;
- Diminuer le nombre d'accidents et les maladies professionnelles ;
- Assurer une meilleure prévention des salariés ;
- Améliorer la gestion de la santé et la sécurité ;
- Meilleure communication en interne.

LES RISQUES PROFESSIONNELS, DEFINITION ET TYPOLOGIE

DEFINITION

Tous les risques qui peuvent atteindre la santé (mentale et physique) et la sécurité des travailleurs sont considérés comme **risques professionnels**.

LES PRINCIPAUX RISQUES

Les risques professionnels peuvent découler d'une activité mal maîtrisée, de postures contraignantes ou encore de l'utilisation de produits chimiques. Ils peuvent être à l'origine de dommages corporels ou psychologiques, de maladies, et avoir des effets immédiats.

Bien connaître l'ensemble des risques susceptibles de se produire au sein de votre entreprise est donc impératif pour mieux les prévenir.

En fonction de l'activité de l'entreprise, les risques professionnels sont de différentes natures :

- **Mécaniques** : heurts, écrasements, coupures et perforations, projections, contraintes posturales, gestes répétitifs ;
- **Physiques** : vibrations, niveau sonore, température, intempéries, niveau d'éclairage, qualité de l'air, incendie et explosion ;
- **Chimiques** : exposition à des substances chimiques, produits gazeux, cancérigènes, mutagènes, toxiques, corrosifs, irritants, allergisants ;
- **Biologiques** : exposition à des agents infectieux et allergisants par piqûre, morsure, inhalation ;
- **Psychologiques** : agression physique ou verbale, harcèlement moral ou sexuel, stress, charges excessives.

Dans ce qui suit, nous allons dresser un panorama général des situations à risques fréquemment rencontrées.



LES RISQUES DU TRAVAIL EN ESPACE CONFINÉ

Un espace clos ou confiné est par définition tout espace fermé, de manière totale ou partielle, et qui n'est pas conçu pour abriter, en permanence, des êtres humains.

La réalisation des travaux en espaces clos peut représenter plusieurs dangers pour la santé et la sécurité des travailleurs. Ces risques peuvent être liés à :

- L'atmosphère interne de l'endroit fermé ;
- Le manque d'air naturel ;
- La présence ou l'utilisation des matières et produits dangereux ;
- La nature des travaux effectués et le matériel utilisé.

Parmi les risques les plus connus dans le cadre du travail en endroits confinés, nous pouvons citer :

- **L'Asphyxie**
- **L'Anoxie**
- **L'hypoxie**
- **L'intoxication**
- **L'incendie et l'explosion**
- **Les risques biologiques**

[\(Lire la suite...\)](#)



LES RISQUES DU TRAVAIL SUR ÉCRAN

Les personnes travaillant pendant plusieurs heures sur écran, sans disposer d'un poste et d'un environnement adaptés, sont les plus menacées par la fatigue visuelle, le stress et l'apparition de Troubles Musculo-Squelettiques appelés TMS.

La fatigue visuelle

Cette fatigue visuelle peut avoir des conséquences importantes sur le rendement des opérateurs, du fait qu'elle impacte négativement l'attention et la concentration lors de la réalisation du travail, ce qui augmente la probabilité d'erreurs et entraîne donc une baisse de la qualité du travail.

La sécheresse oculaire

La sécheresse des yeux peut provoquer un inconfort de la vision, une sensation de gêne, de démangeaisons ou de brûlures, comme elle peut causer dans certains cas des irritations de la cornée et des infections oculaires.

Le stress et les risques psychosociaux (RPS)

Le travail sur ordinateur ou écran de visualisation peut avoir un impact négatif sur la santé et l'équilibre psychiques du travailleur, ce qui peut conduire à des burn-outs ou à des phénomènes d'épuisement professionnel, à des crises d'anxiété, des dépressions, des maladies cardiovasculaires et parfois même, dans des situations extrêmes, au suicide.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Les TMS générés par le travail sur écran sont plus particulièrement localisés au niveau des épaules, de la nuque, du cou, de la région lombaire, des mains, des bras, des avant bras et des poignets. ([Lire la suite...](#))



Un risque électrique correspond à tout événement pouvant être à l'origine d'un incident ou accident de travail, causé par le courant électrique.

Pour les travailleurs, les risques liés à l'électricité sont multiples et peuvent être de différentes natures. La majorité de ces risques professionnels peut être regroupée en quatre grands types, comme suit :

- Le contact direct
- Le contact indirect
- Le court-circuit
- L'arc électrique

Parmi les accidents professionnels d'origine électrique les plus régulièrement rencontrés dans le milieu industriel, on trouve :

- **L'électrisation**
- **L'électrocution**
- **Les incendies**
- **Les explosions**

[\(Lire la suite...\)](#)



LES RISQUES LIÉS AU BRUIT

Sur le lieu de travail, le bruit se définit comme un son indésirable qui crée une gêne. En effet les ondes sonores sont perçues de manière subjective et peuvent être considérées comme agréables ou gênantes en fonction de l'intensité du bruit, du type d'exposition et de la sensibilité de la personne.

Aujourd'hui, le nombre de salariés exposés au bruit est très élevé. Il est considéré comme l'une des causes de maladies professionnelles les plus dangereuses et coûteuses.

Les risques du bruit sur les employés

- La fatigue auditive
- Le traumatisme acoustique
- La surdité professionnelle

Les conséquences du bruit sur le travail

- La dégradation de la qualité du travail
- Les accidents de travail
- La difficulté des échanges verbaux
- La baisse de la concentration et des performances cognitives

[\(Lire la suite...\)](#)



LES RISQUES LIÉS AU CIMENT

Les matières entrant dans la composition du ciment sont connues pour provoquer des risques d'irritation dus à la basicité du ciment ainsi que des allergies cutanées, entraînées par des allergènes, comme le chrome hexavalent.

En effet, le ciment peut être à l'origine de plusieurs types de maladies et pathologies liées à son action corrosive et allergisante et dont certaines peuvent devenir, avec le temps, invalidantes pour les opérateurs exposés.

Sous sa forme humide ou en poudre, le ciment peut provoquer de multiples affections cutanées, oculaires et respiratoires :

- **Irritations de la peau**
- **Eczéma allergique (ou dermatite de contact allergique)**
- **Allergies et affections oculaires**
- **Maladies liées aux voies respiratoires**
- **Pathologies broncho-pulmonaires**

Par ailleurs, le chrome hexavalent, l'un des composants du ciment, est une substance classée cancérogène certain pour l'Homme (groupe 1 du CIRC) depuis 1990, dans le groupe 1A par l'Union Européenne et le groupe A par l'US-EPA*), mais uniquement lors d'une exposition par inhalation (US EPA 1998). Cependant certaines études épidémiologiques effectuées dans les cimenteries n'ont pas révélé d'excès de risque d'apparition de cancers broncho-pulmonaires ou cutanés chez les cimentiers. ([Lire la suite...](#))



L'opération de soudage consiste à assembler deux éléments métalliques de nature similaire, afin d'en assurer la continuité. Cette opération est réalisée grâce à une énergie d'activation qui permet de porter les bords des deux pièces à souder à la température de fusion nécessaire.

Les travaux de soudure s'exercent dans plusieurs secteurs d'activité liés à la production, la réparation et la maintenance, ainsi que la construction. Et ce dans des types de lieux différents comme les ateliers, les chantiers voire même des espaces confinés. En fonction de cela, plusieurs risques peuvent mettre en péril la santé et la sécurité des opérateurs soudeurs, qui effectuent également des opérations de préparation et de finition des pièces soudées comme la découpe, le meulage, le formage, etc.

Ainsi, toute activité de soudage peut présenter des risques variés et importants.

- **Les risques chimiques liés aux fumées de soudage**
- **Les risques thermiques liés à la chaleur dégagée par les procédés de soudage**
- **Les risques oculaires liés aux rayonnements émis**

Chaque est tenue de protéger la santé et la sécurité de ses employés. En pratique, il s'agit d'effectuer une évaluation des risques auxquels ils sont exposés et mettre en œuvre les mesures de prévention correspondantes. Ces mesures doivent concerner l'environnement et l'organisation du travail en fonction de chaque situation, afin qu'elles soient adaptées aux procédés de soudage et aux matériaux utilisés. [\(Lire la suite...\)](#)



LES RISQUES LIÉS AUX GAZ D'ÉCHAPPEMENT

Les gaz d'échappement proviennent de la combustion de différents carburants. Ils sont composés de mélanges complexes de gaz, vapeurs, aérosols et substances particulaires, formulés spécialement pour optimiser la performance des moteurs.

Dans un milieu professionnel, l'exposition à court terme à des concentrations importantes des gaz d'échappement peut engendrer :

- La toux ;
- Des irritations oculaires, du nez, et de la gorge ;
- Des irritations de poumons causées par l'inhalation des gaz ;
- Des inflammations des voies respiratoires, dues essentiellement à la présence d'oxyde d'azote ;
- Des asphyxies par intoxication ;
- Des réactions allergiques qui peuvent être à l'origine de l'asthme
- L'aggravation d'un cas asthmatique préexistant ;
- Des intoxications aiguës dues à l'utilisation de moteurs dans des espaces confinés et peu ventilés.

Par ailleurs, l'exposition répétée à long terme aux gaz d'échappement peut avoir de graves effets sur la santé comme :

- Des intoxications chroniques ;
- Des affections respiratoires et pulmonaires, suite à la pénétration des particules, citées ci-dessus, dans les bronches et les alvéoles pulmonaires ;
- Une augmentation du risque de cancer des poumons ;
- Une augmentation potentielle du risque de cancer de la vessie.

[\(Lire la suite...\)](#)



LES RISQUES LIÉS À LA POUSSIÈRE DE BOIS

Les poussières de bois inhalables sont de très fines particules solides qui restent en suspension dans l'air après un travail de menuiserie. Elles constituent des particules dangereuses émises lors des opérations de transformation ou d'usinage du bois, qui peuvent être inhalées par l'être humain et provoquer chez lui des problèmes de santé comme des maladies de l'appareil respiratoire et dont la forme la plus grave est le cancer des fosses nasales et des sinus de la face.

Dans un milieu professionnel, plusieurs métiers en lien avec le domaine de la menuiserie comportent un risque d'exposition à la poussière de bois, qui peut être à l'origine de plusieurs pathologies

- **Des pathologies oto-rhino-laryngologiques (ORL)**
- **Des pathologies cutanées**
- **Des atteintes du système respiratoire**
- **Des cancers**

Par ailleurs, les poussières de bois et copeaux constituent un combustible susceptible de contribuer au développement d'un incendie. D'autant plus, les poussières en suspension dans l'air peuvent, dans certaines conditions, provoquer des explosions. [\(Lire la suite...\)](#)



LES RISQUES LIÉS AUX SOLVANTS

Un solvant est une substance liquide et volatile à température ambiante (C'est-à-dire qu'il émet continuellement des vapeurs jusqu'à saturation de l'atmosphère dans laquelle il s'évapore).

Les solvants sont utilisés en fonction de leurs propriétés, comme dégraissants, adjuvants, diluants, décapants ou encore purifiants, ce qui fait d'eux des auxiliaires indispensables dans plusieurs secteurs industriels

Les risques liés à une exposition accidentelle intense

- Des atteintes de la peau et des muqueuses
- Des atteintes des voies respiratoires
- Des atteintes du système nerveux
- Des atteintes cardiaques
- Des atteintes digestives

Les risques liés à une exposition régulière

- Des atteintes cutanées
- Des atteintes du système nerveux central et périphérique
- Des atteintes hépato rénales
- Des effets CMR (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques)

Autres dangers

- Des risques d'incendie et d'explosion
- Des risques de réactions dangereuses
- Des risques pour l'environnement

[\(Lire la suite...\)](#)



LES RISQUES LIÉS À LA CHUTE DE HAUTEUR

La chute de hauteur est l'un des principaux risques du travail en hauteur. Elle est consécutive à un déséquilibre d'une personne travaillant au-dessus du sol, à proximité d'un trou ou bien d'une fosse et qui entraîne un impact violent du corps avec le sol.

Les conséquences des chutes de hauteur s'avèrent le plus souvent très graves pour les personnes qui en sont victimes, et constituent l'une des premières causes d'invalidité permanente, d'arrêts de travail et d'accidents de travail mortels.

Les risques sur le salarié victime

Les chutes de hauteur provoquent des dommages corporels et psychiques importants.

- Des conséquences traumatiques
- Des conséquences psychomotrices
- Des conséquences psychologiques

Les impacts sur l'entreprise

- Les coûts financiers liés à la prise en charge médicale de la victime ;
- Les versements d'indemnités journalières ;
- Les rentes d'incapacité permanente ;
- Les répercussions juridiques ;
- Les coûts indirects

[\(Lire la suite...\)](#)

LES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL ISOLÉ



Dans plusieurs secteurs d'activité, les opérateurs sont amenés à effectuer des travaux dans des espaces isolés et loin de leurs collègues. En effet, l'isolement au travail multiplie les contraintes de travail et augmente la difficulté de secourir lorsqu'un accident survient.

Le travail isolé n'est pas à proprement parler un risque, dans le sens où il n'y a pas d'exposition à un danger ou à un phénomène dangereux. En revanche, il peut augmenter la probabilité de survenance d'un accident, ainsi que la gravité du dommage.

Les risques médicaux

Certaines personnes présentent des pathologies entraînant des symptômes d'apparition brusque et pouvant handicaper temporairement la poursuite de la mission, la rendre dangereuse voire impossible : crises d'angoisse, d'épilepsie, cardiaques, diabétiques, vertigineuses, etc.

Les risques psychologiques

Les réactions à des situations d'isolement sont plus ou moins bien supportées par les travailleurs, car leur appréciation et leurs perceptions individuelles de leur isolement conditionnent largement leurs attitudes.

Les risques liés à la violence externe

Le travail isolé contribue à favoriser ces agressions vu qu'il n'y a souvent pas de témoin et/ou de possible recours à autrui.

[\(Lire la suite...\)](#)

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE SST

Au sein de toute entreprise, il est indispensable d'évaluer les risques professionnels pour les identifier et ensuite les classer afin de mettre en place des actions de prévention correspondantes. C'est un processus composé de plusieurs étapes :

L'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE

C'est la première étape de toute démarche de santé et sécurité au travail, qui doit comporter les étapes suivantes :

- Une analyse du type de production permet d'indiquer les types de risques spécifiques de l'activité, du travail ou de la profession qui peuvent exister dans l'entreprise ;
- Un examen des problèmes identifiés par les professionnels de la santé au travail, la direction, et les travailleurs, ainsi que des mesures déjà prises sur les lieux de travail permet d'avoir une idée de la perception qu'a l'entreprise de ces risques.
- Un examen des caractéristiques de la main-d'œuvre (âge, sexe, relations familiales, classification professionnelle, antécédents de travail et dossiers de santé) afin d'identifier les groupes vulnérables et ceux qui ont des besoins spécifiques;
- Un examen des données disponibles sur l'absentéisme attribuable aux maladies professionnelles et aux accidents du travail, groupées si possible par service, profession et type de travail, de même que les facteurs de causalité et le type de lésions ou de maladie;
- Un recueil des données sur les méthodes de travail, les substances chimiques manipulées au travail, les mesures d'exposition récentes et le nombre de travailleurs exposés à des risques particuliers, afin d'établir l'ordre de priorité des problèmes;
- Une évaluation de la connaissance des salariés sur les problèmes de santé au travail et les risques encourus, l'étendue de leur formation en matière de mesures d'urgence et de premiers secours ;
- Une étude des projets en cours concernant d'éventuels changements dans les systèmes de production, l'installation d'équipements, de machines et matériels nouveaux, l'introduction de nouveaux matériaux et la modification de l'organisation du travail en vue d'adapter la pratique de la santé au fonctionnement de l'entreprise.

LA SURVEILLANCE DU MILIEU DE TRAVAIL

Afin de s'assurer que la qualité du milieu de travail demeure conforme aux normes de sécurité et de santé, il est important d'effectuer une surveillance sur les lieux de travail.

Cette surveillance doit porter sur :

- L'identification et l'évaluation des facteurs qui peuvent affecter la santé des travailleurs sur le milieu de travail;
- L'évaluation des conditions d'hygiène du travail et des facteurs de l'organisation du travail qui peuvent entraîner des risques pour la santé des travailleurs;
- L'évaluation des moyens de protection collective et individuelle;
- L'évaluation, dans les cas appropriés, de l'exposition de travailleurs aux agents nocifs ;
- La vérification des systèmes de contrôle destinés à éliminer ou à réduire l'exposition.

Cette étape permet d'avoir des informations sur les besoins de l'entreprise en matière de santé au travail et indique quelles mesures de prévention et de contrôle devraient être prises en priorité.

LA MISE EN PLACE DES MESURES DE PRÉVENTION

Après analyse des résultats de la surveillance du milieu de travail, l'entreprise doit être en mesure de déterminer les liens qui peuvent exister entre l'exposition aux risques liés au travail et les atteintes à la santé, ce qui va lui permettre de mettre en place des mesures de contrôle appropriées pour protéger la santé des travailleurs.

Les mesures de prévention devraient permettre de prévenir toute exposition inutile durant le cours normal des opérations, ou durant les accidents et les situations d'urgence.

Elles doivent servir à éliminer les expositions professionnelles, à les réduire au minimum ou, au moins, à des limites admissibles.

Parmi ces mesures, on trouve :

- Les contrôles techniques du milieu de travail ;
- La modification des processus, des substances et des matières utilisés, considérés comme dangereux ;
- Le suivi des comportements des travailleurs ;
- La mise en œuvre des équipements de protection collective ;
- Le recours aux équipements de protection individuelle ;
- L'information et la formation des travailleurs, etc.

Ces mesures doivent être mises en œuvre de concert avec les autres services techniques de l'entreprise, après consultation de la direction, des employeurs, des travailleurs ou de leurs représentants.

Dans le domaine de la santé au travail, l'élément le plus important est la prévention. Elle constitue, en effet, un élément crucial pour éviter les différents risques professionnels et permettre aux salariés de travailler dans un environnement sain et protecteur, qui leur permet de sauvegarder un état de santé et une qualité de vie normaux.



| TRAVAIL TEMPORAIRE - INTÉRIM - RECRUTEMENT |

| GARDIENNAGE - AUDIT - FORMATION |

| NETTOYAGE - DÉSINFECTION - TRAVAIL EN HAUTEUR |

| RESTAURATION COLLECTIVE |

Tél. +212 522 36 36
info@groupermo.com

Résidence le Joyau IV, rue Ibnou Al Mouataz
Belvédère – Casablanca

www.groupermo.com